

REUNION DES COMITÉS CONSULTATIFS DES REGULATEURS ET DES OPERATEURS

17 & 18 Novembre 2015

Accra, GHANA



PROGRAMME

MARDI 17 NOVEMBRE 2015

SESSION 1 : EXAMEN DU PROJET DE PLAN STRATEGIQUE DE L'ARREC POUR 2016-2020

Modérateur : Président du Comité des Opérateurs

Observations des parties prenantes au regard de la mise à jour du Plan Stratégique de l'ARREC pour la période de 2016-2020

SESSION 2 : EXAMEN DU PROJET DE PROCEDURES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS ET DES REGLES D'EXECUTION DES REGLEMENTS DE L'ARREC

Modérateur : Président du Comité des Régulateurs

Observations des parties prenantes et validation par les Comités Consultatifs

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015

SESSION 3A : APERCU DES PROJETS DE MODELES DE CONTRATS BILATERAUX DU MARCHÉ REGIONAL DE L'ELECTRICITE

Modérateur : ARREC

L'EEEOA a développé des modèles de contrats bilatéraux pour le marché régional de l'électricité et est en train de finaliser une consultation des membres de l'EEEOA sur lesdits contrats. Les modèles de contrats seront alors transmis à l'ARREC pour approbation. L'ARREC se propose de transmettre ces projets de modèles de contrats bilatéraux aux membres des Comités consultatifs pour examen et observations avant leur approbation. Une présentation des avant-projets desdits contrats sera faite à titre d'information.

SESSION 3B : SITUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ REGIONAL DE L'ELECTRICITE

Modérateur : ARREC

Conformément à la Directive C/DIR.1/06/13 du 21 juin 2013 sur l'organisation du marché régional de l'électricité, l'ARREC est chargée de rendre compte des difficultés de mise en œuvre au Conseil des Ministres de la CEDEAO. Le délai fixé aux Etats Membres de la CEDEAO pour la mise en œuvre de la Directive, ayant expiré le 21 juin 2015, il convient d'examiner ensemble avec les parties prenantes l'état de mise en œuvre de la Directive.

SESSION 4 : FONDAMENTAUX DE LA METHODOLOGIE DE TARIFICATION DU TRANSPORT REGIONAL

Modérateur : ARREC

L'ARREC a adopté une décision sur la méthodologie de tarification du transport applicable au cours de la Phase 1 du marché régional. Quels sont les principes de base de cette méthodologie tarifaire et quel modèle de tarification est envisagé pour les transits d'énergie à travers la région.

SESSION 5 : DIVERS

Modérateur : ARREC

Cette session servira, entre autres, à redéfinir le forum sur la régulation régionale et faire la synthèse des résultats de la sixième réunion des Comités consultatifs